



Problème général ex-mari et non versement pension alimentaire

Par **sixteen**, le **09/07/2008** à **15:01**

Bonjour, Je suis divorcée depuis 02/2004, tribunal de Clermont-Ferrand. J'ai 2 enfants nés en 1990 et 1997. La situation actuelle est : je vis seule avec mes enfants, au RMI sans aucune pension alimentaire, dont dernier enfant handicapé à 50 %, pris en charge par une IME (Institut Médicale Educatrice). Droit de garde et domiciliation chez moi, le papa se permet de prendre le dernier quand il en a envie, le 1er ne voulant plus aucun contact avec son père. Ne versant aucune pension, mon ex se permet de dire (à l'IME et autres) qu'il participe aux frais d'entretien de mes enfants, mettant mes compétences de maman en cause, alors qu'il n'a jamais participé à leur éducation sauf depuis le divorce. J'ai divorcée car mon mari était infidèle (il à eu des enfants dont un officiel même pdt le mariage) violent verbalement chose qu'il a reporté sur mon fils aîné. Alors mes questions sont: désirant déménager pour une autre ville mais dans la même région, dois-je l'en avertir car il menace de porter plainte si je m'en vais ! 2° Je crains pour la sécurité de ma 2ème quand elle est chez son papa : violences verbales et instabilité d'humeur. Comment faire pour nous en protéger ? Comment obtenir une pension alimentaire aujourd'hui ? Puis-je avoir le seul droit de garde, car il a déjà été 2 fois en asile psychiatrique par le passé ?

Par **Marion2**, le **09/07/2008** à **19:00**

Dans le jugement de divorce, il y a obligatoirement le montant de la pension alimentaire que doit verser votre ex-époux.

Vous allez chez un huissier avec ce jugement, ce qui lui permettra de faire une saisie-arrêt sur le salaire de votre ex-mari

Par **sixteen**, le **09/07/2008** à **19:19**

Bonjour, Mon ex-mari n'ayant aucun revenu fixe au moment du divorce, aucun jugement de pension alimentaire n'a pu être fixé. Aujourd'hui il travaille "au noir" pour échapper à toutes obligations comme toujours, possédant plusieurs voitures, en changeant souvent, ce qui est tout à fait son droit me direz-vous, mais pensent-il à ses 2 enfants, ne serait-ce leur apporter un plus de confort ? Se vanter auprès d'eux de son confort financier (vrai ou prou !!!) est immoral, car s'il a tout cela c'est au détriment de mes 2 petits. Au moindre commandement de payer officiel, il liquidera ses biens ou disparaîtra dans la nature pour s'y soustraire. Comment prouver qu'il travaille, qu'il a des revenus ?

Par **Marion2**, le **10/07/2008** à **12:24**

Vous demandez un rendez-vous au Juge aux Affaires Familiales pour lui expliquer la situation.

Par **jeetendra**, le **10/07/2008** à **15:36**

bonjour, il y a encore plus simple et efficace, saisir votre caisse d'allocation familiale qui poursuivra votre ex en paiement d'arriéré de pensions alimentaires et au besoin vous feras une avance, ils sont très efficaces, car en tant qu'administration ils ont accès à plusieurs sources d'information, courage à vous, cordialement